

OCTOBRE ROSE #1

SAMEDI 14/10/2023

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

GENERALITES

L'événement « Les Roses de forum Iulii, la course » et « Les Roses de forum Iulii, la marche » qui se dérouleront le samedi 14 octobre 2023 est organisé par la ville de Fréjus en partenariat avec la Ligue contre le cancer Fréjus-Saint-Raphaël dont le siège est situé place Formigé 83 600 Fréjus et avec l'appui de Sportips. La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Le règlement sera actualisé selon l'évolution des conditions sanitaires (version 1 au)

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'ÉVENEMENT

« Les Roses de forum Iulii, la course » est une course non chronométrée d'une distance de 7,5km, qui se déroule en centre-ville de Fréjus avec un départ place Clemenceau.

« Les Roses de forum Iulii, la marche » est une marche non chronométrée d'une distance de 4,5km, qui se déroule en centre-ville de Fréjus avec un départ place Clemenceau.

LIEU

L'organisation centrale se situe place Clemenceau, 83600 Fréjus. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur cette place. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles, notamment au niveau du parking Paul Vernet, ainsi que sur les autres sites prévus par la municipalité dont le parking du Clos de la Tour, parking des Arènes, parking Agricola, parking porte d'Orée ou le parking Aubenas ou encore le stationnement gratuit en centre-ville. L'accès au site d'organisation se fera à pied.

Le lieu du Départ sera place Clemenceau.

DEROULEMENT

de 10h à 14h45 : accueil des participants place Clemenceau

15h00 : Départ des marcheurs

15h30 : Départ des coureurs

16h15 : Arrivée dans les Arènes pour la flashmob

17h00 : Fermeture des parcours

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, **l'inscription doit se faire avant le 13 octobre 2023, à 22h00** en utilisant le lien depuis notre site (<http://ville-frejus.fr> ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Inscription sur place possible avec règlement en espèces uniquement.

- Le paiement de l'inscription se fait en ligne par CB avant le 13 octobre 2023 à 22h

Marche 4,5 km (non Chronométrée) 10 €

Course 7,5 km (non Chronométrée) 10€

- Le **certificat médical ou la licence n'est pas nécessaire pour participer à cet évènement.**

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours,

chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

DOSSARDS

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIÈRES HORAIRES

Pas de chronométrage

Chaque concurrent doit installer son dossard, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

Ces barrières horaires sont les suivantes :

→ **Barrière horaire course : 17h00**

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes mises hors course seront rapatriées par les équipes bénévoles jusqu'au village de l'événement.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le débalisage est effectué par les serre-files.

→ **Fermeture des parcours**

Marche et Course 17h00

Au-delà les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour la course sont les suivantes :

- ouverte à tous nés en 2004 ou avant

Les mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal.

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants aux actions mises en place par la Ligue contre le cancer, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

Il n'y a donc pas de classements ou récompenses à l'occasion de cet événement

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION / ANNULATION DE L'EVENEMENT

Cette course étant organisée par une association à but non-lucratif soit, la Ligue contre le cancer Fréjus – Saint-Raphaël, les montants seront reversés à l'association même en cas d'annulation individuelle ou d'annulation de l'événement. Merci de votre compréhension.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Il incombe à chacun de s'assurer personnellement.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'évènement renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.